CAR 22 FÉVRIER 2024

La première commission *Activité Ressources* du mandat de la CME 2024 2027 s'est tenu le 22 février 2024.

La CAR est composée de ses présidents, le D^r Emmanuel BUI QUOC et le P^r Pierre Yves BRILLET, de la vice-présidente de la CME le D^r Diane BOUVRY, de tous les membres de la CME et des CMEL, ou invités extérieurs, intéressés par ces sujets.

Sont invités à titre permanent le directeur de la DÉFIP, M. Camille DUMAS, son adjoint M. Michael COHEN, et M. Hadrien SHEIBERT, directeur en charge du budget et du pilotage à la DÉFIP.

Au 22 février 2024 les membres de la CAR des CMEL sont les président(e)s et/ou co-président(e)s et/ou vice-président(e)s des CAR et CARET de ces instances :

Pour la CMEL PARIS SACLAY : D' Anne-Sophie LOT & D' Céline LABEYRIE

Pour la CMEL NORD UNIVERSITÉ PARIS CITÉ : D' Séverine DRUNAT & P' Marie-Pia D'ORTHO

Pour la CMEL PARIS CENTRE UNIVERSITÉ PARIS CITÉ : P^r David FUKS, P^r Thomas BLANC & P^r Nicolas PALLET

Pour la CMEL SORBONNE UNIVERSITÉ: P' Hubert DUCOU LE POINTE & P' Michel KALAMARIDES

Pour la CMEL HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS : P^r Nathalie GANNE & D^r François LHUISSIER

Pour la CMEL HÔPITAUX UNIVERSITAIRES Henri-Mondor: Pr Alexis Laurent & Dr Patrick LÉGLISE

M Thomas BREGAINT, interne, représente les internes de pharmacie, par délégation de Mme, élue à la CME

La CAR du 22 février s'est tenue au Siège en présence de Messieurs BRILLET, BUI QUOC, DUMAS et COHEN, et en visioconférence de Mesdames et Messieurs FUKS, KALAMARIDES, BREGAINT, PALLET, GANNE, LÉGLISE, LAURENT et BLANC; à l'ordre du jour : Point activité/ressources à M12 2023 et M1 2024 ; Retour économique aux services (levier 30)

1 POINT ACTIVITÉ RESSOURCES

Concernant les éléments financiers, les comptes 2023 seront clôturés à la fin du printemps.

Les premiers éléments à dispositions montrent que pour les effectifs, **la masse salariale PNM** en 2023 est de 64734 vs. 65355 en 2022 et 66531 en 2020.

Les fluctuations annuelles sont dues aux départs en retraite, aux entrées suite à sortie d'école

Un focus IBODE: 436 en 2021 à 423 en 2024

Il y a stabilisation sur les IDE: 15605 ETPR IDE en janvier 2024 contre 15566 en janvier 2023

Les effectifs rémunérés sont pondérés par le présentéisme/l'absentéisme

ABSENTÉISME IDE : 1160 / 15533 EN JANVIER 2024 ; 1233/15506 JANVIER 2023 ; 1967/16204 JANVIER 2022 (COVID)

Pour le PM senior, il diminue en 2023 vs 2022 du fait de la réforme études 5^e 6^e année / DR. JUNIOR. Les effectifs de PM SENIOR de janvier 2024 progressent vs janvier 2023 (9426 en janvier 2024 contre 9403 en janvier 2023)

Concernant l'INTERIM

-PM 5 M EUROS / MAR

-PNM (IDE/IBODE/SAGE-FEMMES), son coût augmente : 69 M 2020 ; 80 M 2021 ; 91 M 2022 ; 137 M 2023 = AUGMENTATION DE 50% (EFFET PRIX 8,54% ; EFFET VOLUME 40,8%)

Au total PM PNM La masse salariale augmente +244 M€ +4,66%

Concernant l'**ACTIVITÉ**, le VOLUME DE SÉJOURS À FIN DÉCEMBRE 2023 est :

2023 HC, exécution à 548 089 séjours soit +0,2% PAR RAPPORT À 2022 (écart à la cible de -2%)

2023 HP, exécution à 839 950 séjours soit +3,6% PAR RAPPORT À 2022 (écart à la cible de +0,4%)

En recettes cela représente +2,5% liées à l'activité en 2023 vs 2022

L'activité des urgences augmente en pédiatrie comme en activité adulte ; le taux d'hospitalisation après urgence diminue 0,3 point de moins

2 INTÉRESSEMENT

Il s'agit d'un point du LEVIER 30

L'intéressement est une réserve financière distribuée au service++ (complémentaire des autres enveloppes déconcentrées aux DMU...) pour des usages qui vont de l'achat de petit matériel, au financement de formations ou d'évènement organisé par et pour l'équipe du service. Ce dispositif ne prévoit pas d'utilisation pour de la masse salariale mais peut permettre des dépenses d'investissement.

L'intéressement s'appliquera en 2024

En pratique, à titre d'exemple théorique :

1/ Si l'APHP améliore son résultat de 80 M€ en 2024, l'enveloppe redistribuée en 2025 sera de 20% soit 16 M€ ;

2/ Si la performance s'améliore mais annulé par facteurs extérieurs, le taux passe à 10% (8 M€);

3/ Si la performance se dégrade, pas de redistribution

Tous les services contribuant à la mission de soin sont éligibles à ce dispositif indépendamment de leur modèle économique en recettes

1/ Tous les services de soins (MCO SMR SLD PSY) sont concernés indépendamment de leur modèle de recettes, T2A ou pas.

2/ Les services médicotechniques (biologie, imagerie, blocs opératoires, plateaux ambulatoires mutualisés, PUI, DIM...,) avec redistribution de leur quote-part forfaitaire des recettes d'activité

La RÉPARTITION repose sur une PÉRÉQUATION avec 3 enveloppes différentes

- 1/20% = enveloppe « socle » = Tout le monde récupère un montant forfaitaire égal ; cette enveloppe servira à financer le budget « vie du service » dont il sera fait une avance en 2024 dans le cadre du levier 17
- 2/ 20% = enveloppe qualité = redistribution au prorata d'indicateurs qualité institutionnels (les indicateurs restent à définir)
- 3/ 60% = enveloppe redistribuée pour les services contributeurs à l'amélioration du résultat économique (sur la base de l'amélioration du solde entre les recettes et les dépenses directes des services). La redistribution comprend une part fixe représentant 25% du total (qui sera distribuée de façon égalitaire entre les services contributeurs) et une part variable représentant 35% du total (qui sera distribuée de façon proportionnelle à l'amélioration du résultat propre à chaque service contributeur). Un TBB sous Pilote permet à chaque service de connaître ses recettes d'activité et dépenses directes en cours d'année.

L'enveloppe prévue dans le PGFP est de 15 M€ par an environ

La PROCHAINE CAR aura lieu le 21 MARS 2023